



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

*Le Préfet*

Orléans le – 9 SEP. 2019

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 17 juin 2019, vous m'avez fait part des questions et propositions émises par M. \_\_\_\_\_, habitant de la commune de Germigny-des-Près, au sujet du risque inondation en cas de crue de la Loire. M. \_\_\_\_\_ vous a ainsi sollicité suite à sa contribution à la consultation sur « l'avenir de l'eau », organisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'État, qui s'est déroulée du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, et qui visait à recueillir les avis du public sur les « questions importantes » à traiter dans le cadre des révisions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne qui couvriront la période 2022-2027.

Permettez-moi de vous préciser que les résultats de cette consultation, qui a recueilli 6 500 avis sur la gestion de l'eau et des inondations, sont disponibles sur le site Internet « <http://www.prenons-soin-de-leau.fr> ». Ce site présente une synthèse des avis du public ainsi que le document des « questions importantes » amendé par les résultats de la consultation et adopté par le comité de bassin le 2 juillet dernier. Aussi, vous comprendrez que compte tenu du nombre élevé de contribution à cette consultation qui embrasse un large territoire, les services de l'État et de l'Agence de l'Eau n'ont pu apporter une réponse individuelle à chaque participant.

Néanmoins, la teneur des questionnements et propositions de M. \_\_\_\_\_ m'invite à rappeler la stratégie adoptée ces dernières décennies pour traiter le risque inondation de la Loire et à évoquer les opérations ciblées qui visent à réduire ce risque dans le département du Loiret.

Ainsi, le principe d'un plan d'aménagement global de la Loire est né en 1994 des conflits autour des projets de barrages destinés à la lutte contre les inondations et réactivés après les crues dévastatrices de 1980 en Haute-Loire. Ces projets polémiques, évoqués par M. \_\_\_\_\_, ont alors fait émerger le premier plan « grand fleuve », le Plan Loire Grandeur Nature qui a connu trois déclinaisons successives jusqu'au plan actuel, le Plan Loire IV qui couvre la période 2014-2020 et dont la mise en œuvre est abordée ci-après.

C'est à la fin des années 90, dans le cadre du premier Plan Loire, qu'une équipe pluridisciplinaire a montré qu'un confortement des digues de Loire et le développement des zones d'expansion contrôlée de crues permettraient d'améliorer très fortement la protection des personnes et des biens dans un rapport de coût bien moindre que les projets de barrage.

**Monsieur Jean-Pierre SUEUR**  
**Ancien Ministre**  
**Sénateur du Loiret**  
**1 bis, rue de Croix de Malte**  
**45000 ORLEANS**

Ainsi, après une importante campagne d'épaississement des digues antérieure au premier Plan Loire, les efforts ont porté, dans le département du Loiret, sur le confortement des pieds de levées fortement impactés par les conséquences de l'enfoncement du lit du fleuve lié aux extractions de sable dans le lit mineur entre 1945 et 1992. Les travaux de restauration ciblés du lit de la Loire ont également débuté dans le cadre des Plans Loire avec, pour premier objectif, la réouverture d'anciens chenaux d'écoulement qui se sont fermés progressivement, là-aussi, en raison de l'enfoncement du lit du fleuve.

Pour vous donner quelques chiffres, près de 17 millions d'Euros ont été investis entre 2007 et 2013 pour améliorer la fiabilité des digues et restaurer les écoulements dans le lit de la Loire en cas de crue. Des travaux de renforcement de pieds de levées et des travaux de restauration du lit (déboisement et terrassement) ont ainsi été réalisés à Bonny-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Gien, Sully-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire, Germigny-des-Près, Guilly, Sigloy, Ouvrouer-les-Champs, Jargeau, Sandillon, Bou, Chécy, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc Orléans, Mareau-aux-Près, Beaugency, etc.

Ces travaux de grande ampleur sont toujours couplés à l'entretien courant des digues et du lit réalisé par les directions départementales des territoires de l'axe Loire (fauchage des digues, réparations des désordres mineurs, traitement des encombres, scarification du lit, etc.).

Le Plan Loire IV s'inscrit dans la continuité de ces grandes orientations avec une stratégie pluriannuelle à horizon 2035 qui définit quatre axes principaux d'actions à l'échelle du bassin :

- la prévention des inondations ;
- la restauration des milieux naturels ;
- le développement et le partage de la connaissance ;
- la valorisation du patrimoine culturel et paysager.

Cette stratégie est partagée entre l'État et les sept conseils régionaux concernés du bassin (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, plus à la marge la Normandie et l'Occitanie) et la majorité des parties prenantes du bassin de la Loire (départements, grandes agglomérations, associations de protection de l'environnement, associations de consommateurs, scientifiques, etc.).

Aujourd'hui, le Plan Loire se décline dans des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) portés par les collectivités qui sont détentrices de l'essentiel des compétences pour les mettre en œuvre depuis les lois MAPTAM et NOTRe (relatives à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ces programmes privilégient une approche pragmatique s'appuyant sur tous les leviers de la prévention des inondations (règles d'urbanisme, réduction de vulnérabilité des enjeux exposés, aménagement, gestion de crise, etc.).

Au-delà des financements apportés par l'État, ce dernier demeure présent dans le Plan Loire IV en portant la maîtrise d'ouvrage de plus de 20 millions d'Euros de travaux dans le département du Loiret afin de poursuivre les objectifs de fiabilisation des digues notamment la digue du val d'Orléans qui protège plus de 65 000 personnes ainsi que les digues des vals d'Ouzouer et de Sully qui concentrent plus de 6 000 personnes. Sur le val d'Orléans, les opérations phares du Plan Loire IV sont notamment la création d'écrans étanches dans le corps de digue du val d'Orléans (réalisés entre 2017 et 2019) et la réhabilitation du déversoir de Jargeau (opération en préparation). Sur les vals d'Ouzouer-sur-Loire et de Sully-sur-Loire, nous sommes en train de

finaliser, en lien avec les partenaires, le programme technique et financier des travaux à réaliser ces prochaines années.

Dans le lit de la Loire, les secteurs de Gien, Sully-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire, Germigny-des-Près, Guilly, Beaugency ont fait l'objet de travaux de restauration entre 2015 et 2018. En 2019, c'est un site à Saint-Aignan-le-Jaillard qui voit actuellement des travaux de réouverture d'un chenal secondaire d'écoulement.

Mais les faibles débits de la Loire que nous connaissons en cette période de sécheresse et les grandes étendues sableuses qui se découvrent sur des périodes de plus en plus longues au fil des ans ne doivent pas nous donner l'illusion de la nécessité de mener à nouveau des travaux d'extraction des matériaux dans le lit mineur, car nous subissons encore les conséquences des extractions post-seconde guerre mondiale avec la chenalisation de la Loire liée à l'enfoncement du lit, la déconnexion des chenaux d'écoulement secondaire et le développement de la forêt alluviale dans ces secteurs déconnectés.

À l'issue du Plan Loire actuel 75 millions d'Euros auront été dépensés pour améliorer la situation et les discussions vont désormais s'engager pour définir la participation de l'État et des collectivités pour le prochain Plan Loire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes sentiments les meilleurs. ✓

*M. plus Carbiamp*

  
Pierre POUËSSEL